

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 37
Votes exprimés : 37
POUR : 37
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
6 septembre 2022
Date d'affichage :
6 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE, absente excusée (pouvoir à Daniel SIMONNET) - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN -

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Stéphane BARDOUX – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA – Michel GCHWEINDER - Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Michel CODRAN -

Absents : Pierre-Yves ROY - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET -

Objet de la délibération

GYMNASSE DE GUILLON

FIXATION DU TARIF DE LOCATION ET CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUVIGNY LE BOIS

Comme les années précédentes, l'école de SAUVIGNY LE BOIS a sollicité la Communauté de Communes pour utiliser un gymnase. Celui de L'ISLE SUR SEREIN n'étant pas disponible, elle utilisera celui de GUILLON. Elle effectuera 10 séances de 2 heures, au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Cette école étant extérieure au territoire, la mise à disposition du gymnase de GUILLON est payante. La location est basée sur le prix de revient. Il s'élève désormais à 22,09 € de l'heure.

Le Président propose d'accepter cette location, de valider son prix et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de cet équipement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

ACCEPTE de louer le gymnase de GUILLON à la Commune de SAUVIGNY LE BOIS pour son école.

FIXE le tarif de location du gymnase de GUILLON à 22,09 de l'heure, pour les collectivités extérieures au territoire de la CCS.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} Octobre 2022.

ACCEPTE de passer une convention avec la Commune de SAUVIGNY LE BOIS qui définira les modalités d'utilisation du gymnase de GUILLON.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bruno CHARMET

Le Président,
Xavier COURTOIS



Publié le 16/09/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com